



# REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DELEGUEE D'ABRIES

## 5.1.2. Informations relatives à la servitude AC1



**PLU arrêté le : 16/10/2023**

**PLU approuvé le :**

**Alpicité**  
Urbanisme, Paysage,  
Environnement

SARL Alpicité  
Av. de La Clapière – 01 Rés.. La Croisée  
des chemins  
05 200 EMBRUN  
Tél : 04.92.46.51.80  
contact@alpicite.fr  
www.alpicite.fr

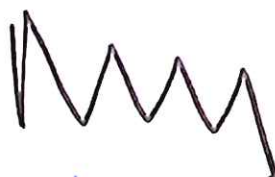


**Article 2 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au service de la publicité foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 3 :** Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Marseille, le = 7 FEV. 2014

Le Préfet de Région,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of sharp, connected peaks and valleys, resembling a stylized wave or a jagged line.

Michel CADOT

Département :  
HAUTES ALPES

Commune :  
ABRIES

Section : AC  
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 14/10/2013  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Pôle Topographique et de Gestion  
Cadastrale  
Cité Administrative Desmichels BP 1602  
05016  
05016 GAP Cedex  
tél. 04.92.40.16.92 - fax 04.92.40.16.90  
cdif.gap@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

Reçu le  
cadastre.gouv.fr

10 MARS 2014

STAP 05



Délimitation de l'IMN  
en date du 7/02/2014

